

PROJET EDUCATIF LOCAL 2019-2022





Table des matières

Chapitre 1 : Le PEL, pourquoi ?	1
Chapitre 2 : Le PEL, l’affaire de tous	3
2.1 - Les acteurs éducatifs.....	3
2.2 - Le partenariat, les acteurs en action ou en interactions	7
Chapitre 3 : Les objectifs éducatifs	9
Chapitre 4 : La gouvernance	11
4.1. Instances de pilotage	13
4.2 - L’animation du PEL.....	14
4.3 - L’évaluation.....	14
Chapitre 5 : Le PEL en actions	16
Chapitre 6 : L’évaluation du PEL	24

Je vous invite à prendre connaissance de notre nouveau PEL 2019-2022.

Cette feuille de route, qui fédère tous les acteurs éducatifs du territoire du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal, est le reflet de la volonté politique portée par les élus des 11 communes membres.

Elle acte les projets qui seront développés dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Mme. Valérie BARTHELEMY
Présidente du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

En tant qu' élu au SEJI en charge de l'enfance et avec les équipes pédagogiques, nous œuvrons afin de garantir un accueil de qualité au sein des Accueils Périscolaires et Extrascolaires pour tous les enfants. Nous donner les moyens de pouvoir accueillir les enfants en situation de handicap sera un de nos objectifs.

Nous sommes à l'écoute des parents et des associations. Ils ont la parole et peuvent s'investir dans la réalisation des projets.

Le site internet du SEJI vous permet d'obtenir des informations sur le SEJI et sur les événements organisés pour vos enfants.

M. Jean-Pierre DBJAY
1^{er} Vice-Président SEJI
Chargé de l'Enfance

Le Projet Educatif Local, dont les axes ont été déterminés par l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs, renforcera la cohésion de notre territoire.

Il nous appartient de toujours veiller à ce qu'il existe une solidarité entre nos communes, permettant d'initier et de développer des projets basés sur ces valeurs.

C'est en cela que le Projet Educatif Local constitue une feuille de route.

Mme. Maryse MARTINET-COUSSINE
Vice-Présidente SEJI
Chargée de la Petite Enfance

La composante « JEUNESSE » est une réelle plus-value pour notre ruralité. Les deux Accueils Jeunes basés à Echillais et Saint Nazaire sur Charente reçoivent en accès libre les jeunes âgés de 11 à 17 ans. La qualité du service rendu par nos directeurs de structure est une de nos priorités.

Vous, acteurs du PEL, vous disposez de plus de 30 élus y compris les suppléants sur notre territoire du SEJI formé de 11 communes. Forcément vous avez à proximité au moins un élu pour vous renseigner ou faire remonter vos doléances. N'hésitez pas à nous contacter.

M. Michel Durieux
Vice-Président SEJI
Chargé de la Jeunesse

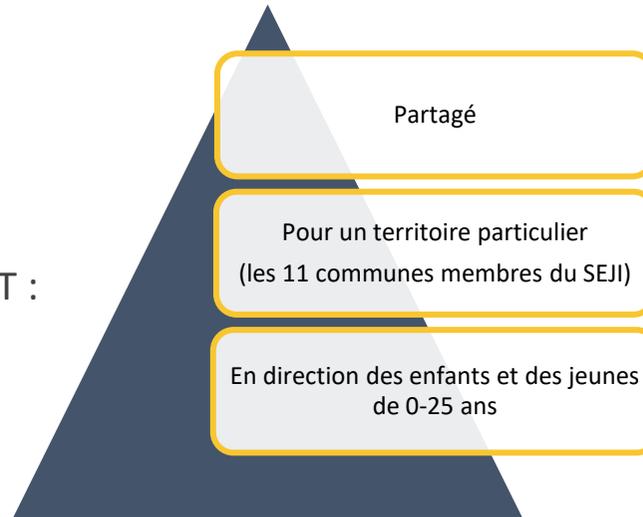


Chapitre 1 :

Le PEL, pourquoi ?

Le PEL, c'est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée. Ces acteurs se fixent des objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local.

LE PEL EST UN PROJET :



À ce titre, le PEL :

- ↻ Constitue un cadre de référence permettant la conduite d'une politique éducative ambitieuse
- ↻ Porte des valeurs partagées et des ambitions collectives
- ↻ Prévoit la mobilisation des énergies et des compétences autour de ses objectifs
- ↻ Concerne tous les temps et tous les espaces de vie de l'enfant
- ↻ S'appuie sur l'ensemble des ressources et atouts du territoire : éducation formelle mais aussi éducation non formelle et informelle, éducation familiale et réseaux sociaux
- ↻ Permet d'articuler les actions individualisées et collectives



Chapitre 2 :

Le PEL, l'affaire de tous

2.1 - Les acteurs éducatifs

Si l'on considère que la vie en collectivité nous donne à chacun la responsabilité, non seulement de lui-même mais aussi de ceux qui l'entourent, nous devrions tous nous sentir concernés par l'éducation des enfants en général.

C'est le cadre social. Le regard ou la remarque critique ou approbative confortera ou modifiera peut-être le comportement de l'enfant. Il s'agit ici de la construction collective de la citoyenneté.

L'implication de tous offre un contenu tangible à l'apprentissage du vivre ensemble et au développement social.

L'éducation est l'affaire de tous, elle est le fondement d'un projet de société, basé sur les principes d'entraide, de solidarité, de coopération.

Le PEL du SEJI a pour ambition d'associer tous les acteurs dans une logique de coproduction et d'éducation partagée.



Le SEJI

La collectivité a des compétences dans le domaine éducatif qui la positionne alternativement en tant qu'opérateur ou prestataire de services auprès des publics ciblés par le PEL.

Rôle dans le PEL : Le SEJI est l'initiateur et le pilote du PEL. Il a en charge son élaboration et sa gouvernance à travers l'animation des espaces de concertation et de décision.

Les parents

Les parents sont reconnus comme « premiers » éducateurs de leurs enfants. En effet, la famille est un lieu d'éducation, de transmissions, de socialisation et de construction de repères pour l'enfant.

Rôle dans le PEL : Les interactions avec les parents s'expriment de manière multiple dans :

-  *L'accompagnement et le soutien*
-  *L'écoute et l'adaptation aux besoins exprimés*
-  *L'action pour et avec les parents.*

L'école, le collège, le lycée

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français ou étrangers, de trois à seize ans. L'école est un lieu où les enfants acquièrent des connaissances et des compétences, où ils apprennent à s'exprimer et à vivre ensemble.

Rôle dans le PEL : L'Éducation nationale est un acteur incontournable du PEL avec l'indispensable transmission des savoirs. Elle participe à l'élaboration du PEL et à son pilotage.

Les institutions partenaires

Caisse d'allocations familiales, Conseil départemental, Conseil régional, Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) sont des acteurs majeurs de l'éducation des enfants et des jeunes du territoire par leurs compétences respectives et les aides financières apportées.

Rôle dans le PEL : Ils participent à l'élaboration du PEL et à son pilotage.

Les associations

Par leur rôle éducatif et d'acteurs de lien social sur le territoire (associations culturelles, de la santé et du sport...), le tissu associatif constitue un atout majeur de l'action éducative du territoire.

Elles permettent aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités, de s'ouvrir vers de nouveaux centres d'intérêts.

Elles favorisent l'ouverture au monde, à l'autre en utilisant des modes et des approches différentes, voire innovantes parfois. Chacune des associations défend dans son projet des valeurs et des principes pour favoriser la prise de confiance, l'épanouissement et la réussite de l'enfant.

Rôle dans le PEL : Ces diverses interventions permettent d'autres formes d'apprentissage et construisent des espaces de socialisation, d'engagement et d'exercice de la citoyenneté qui bénéficient à tous. C'est pour cela que les associations participent à l'élaboration du PEL et reçoivent le soutien (financier et/ou technique) du SEJI et des autres partenaires institutionnels en fonction de leur projet dans le cadre d'une contractualisation.

Les pairs

Dans le milieu social et professionnel, un pair est un membre d'un groupe social, avec une connotation de légitimité.

Tout le monde est entouré de pairs dans la mesure où le pair est le semblable. Ce caractère semblable s'exprime à travers des fonctions, des statuts, des rôles, des positions et des valeurs similaires.

La notion de pair s'inscrit dans l'idée d'une communauté, c'est-à-dire d'un groupe de personnes qui vivent ensemble, partagent les mêmes idées ou poursuivent un objectif commun.

Dans le cadre des pairs, en différenciation avec l'école, la transmission prend une direction horizontale, apprendre entre pairs, c'est « transmettre » sans notion de hiérarchie, ni d'autorité. Le groupe de pairs est assimilé comme lieu d'expression de similitudes, de différenciation, de solidarité et de coopération. Les pairs transmettent des valeurs et sont une source d'information et de socialisation, essentielles pour les enfants et les jeunes.

Rôle dans le PEL : Les pairs sont reconnus comme relais éducatifs.

La famille élargie

Grands-parents, tantes, oncles, beaux-parents... ont une action complémentaire auprès des enfants de par leur histoire familiale, leur expérience et leur regard sur l'enfant qui peut être différent des parents.

Rôle dans le PEL : Ils facilitent la transmission des valeurs familiales et l'héritage culturel. La dimension intergénérationnelle joue alors un rôle important dans le développement et l'épanouissement de l'enfant.

2.2 - Le partenariat, les acteurs en action ou en interactions

L'ensemble des acteurs identifiés évoluent, œuvrent dans des lieux, des structures, des espaces (physiques ou symboliques) spécifiques, avec un cadre professionnel particulier (réf. anonymat, confidentialité...).

Même s'il n'y a pas de lieu (physique) qui rassemble la diversité des acteurs de la communauté éducative, c'est la multiplication des formes et des lieux de concertation (conseils d'usagers, au sein des structures éducatives, site internet, espace public, etc.) qui favorisera le travail en partenariat.

Pour la communauté éducative du SEJI, le partenariat, c'est donc la coopération entre deux ou plusieurs « organisations », concourant à réaliser un projet par la mutualisation de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers. Ces contributions mutuelles différentes permettent ainsi la réalisation de projet commun.

A ce titre, parents, enfants, jeunes, associations et institutions se retrouvent ensemble pour réfléchir, échanger, construire des projets, des actions permettant de développer et d'enrichir la politique éducative du territoire intercommunal.

Cette dynamique partenariale trouve écho dans le principe d'éducation partagée, éducation qui affirme la co-responsabilité éducative. Ce n'est pas l'éducation, mais la responsabilité ou les missions qui sont partagées avec l'ensemble des acteurs identifiés précédemment.



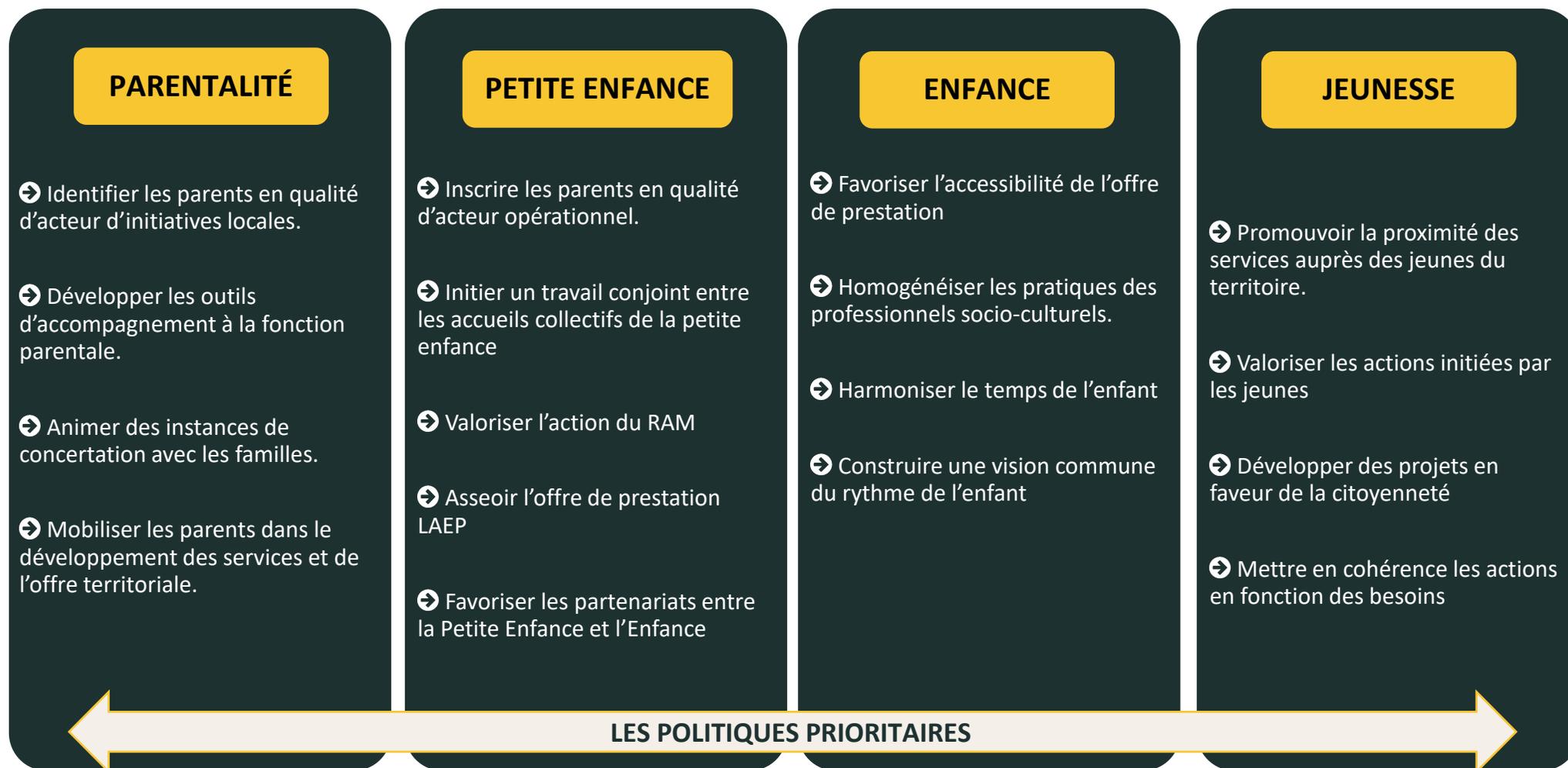


Chapitre 3 :

Les objectifs éducatifs

La dimension locale du PEL permet une capacité d'ajustement et d'adaptation de l'action éducative en fonction de l'évolution sociale, urbaine et économique.

Les objectifs éducatifs définis à partir du travail d'élaboration avec l'ensemble des partenaires doivent répondre à des besoins en phase avec le territoire. Les objectifs éducatifs élaborés et présentés ci-dessous sont les priorités fixées par le PEL pour les 4 années à venir et s'articulent autour de 4 axes.





Chapitre 4 :

La gouvernance

Toute politique publique, pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation suppose la définition de sa gouvernance.

La gouvernance doit permettre à chaque acteur du territoire d'identifier la place qu'il occupe et la manière dont il peut agir sur celui-ci.

La volonté du SEJI a été de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire autour de la politique éducative locale et ses enjeux.

Aussi, en cohérence avec la dynamique impulsée, la gouvernance à venir se doit à la fois de définir les conditions de pilotage du dispositif et les logiques participatives mises en œuvre.



Gouvernance du PEL

Comité de pilotage

Présidé par Mme la Présidente

Comité technique

Animé par le Coordinateur

Composition :
SEJI, Education nationale, Conseil départemental, CAF, DDCSPP

Validation des orientations, contenus et étapes du PEL

Composition :
SEJI, Education nationale, Conseil départemental, CAF, DDCSPP

Préparation-coordination COPIL
Mise en œuvre des directives du COPIL

Groupe thématiques

Composés d'acteurs éducatifs
(SEJI + partenaires)

Conduisent la réflexion sur les thèmes validés par le COTECH

4.1. Instances de pilotage

La gouvernance du PEL s'appuiera sur un comité de pilotage stratégique et un comité technique opérationnel

Pilotage stratégique : le comité de pilotage stratégique

- il définit et valide les orientations prioritaires du PEL ainsi que son plan d'actions pour sa mise en œuvre
- il évalue l'efficacité du dispositif et le réajuste si nécessaire
- il se saisit des enjeux éducatifs identifiés sur le territoire

Son pilotage : Mme la Présidente

Fréquence : à minima 2 fois par an

Pilotage opérationnel : le comité technique opérationnel

- il assure la préparation technique des comités de pilotage
- il veille à la déclinaison opérationnelle des orientations du PEL
- il assure un rôle de conseil et d'accompagnement des acteurs éducatifs du territoire dans la prise en compte des enjeux et objectifs du PEL

Son pilotage : Coordinateur Enfance Jeunesse

Fréquence : à minima 3 fois par an

Les groupes de travail thématiques

- conduite de la réflexion selon les thématiques définies dans le plan d'action

Son pilotage : membre du COTECH

Fréquence : selon besoins

4.2 - L'animation du PEL

La mise en œuvre du plan d'actions (projets, événementiels, ...)

L'animation du PEL repose principalement sur la mise en œuvre du plan d'actions défini et validé préalablement par le comité de pilotage. Les actions retenues figurent au chapitre 5 du document. Elles s'inscrivent dans l'un des quatre grands principes du PEL.

L'animation des groupes de travail thématiques

Afin de mener à bien la réflexion sur certains sujets spécifiques et de coconstruire les politiques éducatives, des groupes de travail pourront être mis en place à l'initiative du SEJI ou sur propositions des acteurs éducatifs.

Ces derniers seront animés par des pilotes issus du comité technique. Tous les acteurs éducatifs peuvent être invités à y participer.

L'animation de ces groupes pourra revêtir différentes formes selon la thématique travaillée. Elle devra favoriser les échanges, l'écoute, et la prise en compte des points de vue des acteurs présents.

La valorisation des projets

Afin de valoriser les projets des acteurs et leur engagement dans la mise en œuvre du PEL, les acteurs éducatifs pourront solliciter auprès du comité technique l'utilisation du logo PEL sur leurs supports de communication. Il appartiendra au comité technique d'apprécier la cohérence entre les projets et/ou actions proposées et les orientations proposées et d'autoriser l'utilisation du logo.

Les actions de communication et de promotion du PEL

L'élaboration de la stratégie de communication et sa mise en œuvre sont un des axes fondamentaux du PEL et font l'objet d'une fiche action spécifique. Un groupe thématique travaillera en profondeur ce point.

4.3 - L'évaluation

Le PEL définit un plan d'actions pour les 4 ans à venir. En chaque début d'année, il sera présenté un rapport au comité de pilotage. Élaboré par le Comité technique, il comprendra les résultats des évaluations menées sur chacun des axes constitutifs du projet éducatif local. Ceux-ci mettront en évidence les points forts et les points faibles avec les éléments d'appréciation, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs. Pour chaque axe, des propositions concrètes d'amélioration seront formulées. Elles devront faire l'objet d'une validation par le Comité de pilotage avant d'être mises en œuvre l'année suivante.



Chapitre 5 :

Le PEL en actions

LES FICHES ACTIONS

Les objectifs éducatifs sont déclinés dans un plan d'actions ayant pour but de fixer un cap commun à tous les acteurs du dispositif.

Le PEL est destiné à évoluer et s'adapter tant aux contextes du territoire qu'à la créativité de ses acteurs. Les actions envisagées ne sont pas figées. De nouvelles idées et projets viendront les enrichir.



FICHE
ACTION
N°1

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION INTER PATERNARIALE

OBJECTIFS

- Assurer une meilleure visibilité des services et des acteurs du territoires.
- Faciliter l'accès à l'information pour les familles et l'ensemble des acteurs.
- Améliorer les échanges entre les familles et les partenaires



LES PISTES D' ACTIONS

- Charte graphique PEL, logo.
- Site internet du SEJI (intégration du PEL ; des partenaires ; des actions et événements).
- Signalétique
- Livret PEL référençant les acteurs du territoire.
- Communication spécifique par secteur (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité).
- Temps d'information identifié qui tourne sur les communes.
- Référencer les vecteurs de communication les plus efficaces par secteur.
- Flash info PEL (papier et numérique).
- Articles de presse, bulletins et flash municipaux.
- Temps d'échanges conviviaux avec les familles (café des parents).

CO-PRODUCTION ET COOPERATION EDUCATIVE

FICHE
ACTION
N°2

OBJECTIFS

- Encourager les projets coopératifs.
- Identifier les responsables d'unités d'accueil en qualité d'initiateurs et/ou porteurs de projets.
- Mutualiser les compétences et les moyens.



LES PISTES D' ACTIONS

- Conventions d'usages partagés (locaux, matériel, etc.)
- Projets d'animations partenariaux
- Mobilisation de partenaires variés
- Intégration des responsables d'unités d'accueil dans l'animation des groupes thématiques

FICHE
ACTION
N°3

PARENTALITE

OBJECTIFS

LES PISTES D' ACTIONS

- Identifier les parents en qualité d'acteur d'initiatives locales
- Développer des outils d'accompagnement à la fonction parentale
- Animer des instances de concertation avec les familles
- Mobiliser les parents dans le développement des services et de l'offre territoriale



- Mise en place de « conférences » thématiques (les RDV du PEL)
- Aide aux devoirs
- Temps d'échanges informels au quotidien
- Café des Parents
- Groupes thématiques du PEL
- Information annuelle des secrétariats de mairie
- Système de parrainage LAEP

FICHE
ACTION
N°4

PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

- 📌 Uniformiser le traitement des besoins et des demandes de la petite enfance
- 📌 Développer un fonctionnement optimisé et ergonomique pour les professionnels de l'accueil individuel et collectif du jeune enfant
- 📌 Formaliser la mutualisation des équipements et du matériel pédagogique.
- 📌 Adapter les lieux d'intervention « itinérant »
- 📌 Accompagner les professionnels de l'accueil individuel vers la formation



LES PISTES D' ACTIONS

- 👍 Mise en place d'un guichet unique
- 👍 Temps d'échange institutionnels entre professionnels (échange d'informations, d'expériences, des questions du moment, de l'actualité du territoire...)
- 👍 Création d'un « Pôle Petite Enfance » sur le territoire
- 👍 Prêt de matériel entre les structures
- 👍 Espaces de rangements partagés
- 👍 Guide explicatif de départ en formation

FICHE
ACTION
N°5

OBJECTIFS

- 📌 Promouvoir un accueil de qualité pour l'ensemble des enfants bénéficiaires des services
- 📌 Faciliter l'accompagnement des familles d'enfants porteurs de handicap
- 📌 Garantir un cadre sécurisant et adapté au public accueillis
- 📌 Optimiser les moyens déjà présents sur le territoire
- 📌 Identifier les responsables d'unités d'accueil en qualité d'initiateurs et/ou de porteurs de projet
- 📌 Développer les partenariats pour une offre de prestation étendue

ENFANCE



LES PISTES D' ACTIONS

- 👍 Former les acteurs éducatifs pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- 👍 Mettre aux normes d'accès handicap les structures d'accueil
- 👍 Recruter un animateur spécifique pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- 👍 Réaliser un diagnostic des infrastructures
- 👍 Pérenniser les équipes des accueils de loisirs
- 👍 Formation régulière des professionnels socio-culturels
- 👍 Participer aux évènements de la vie locale
- 👍 Avoir des moyens financiers adaptés aux projets des Accueil de Loisirs

FICHE
ACTION
N°6

JEUNESSE

OBJECTIFS

LES PISTES D' ACTIONS

- ◆ Structurer et adapter le secteur Jeunesse aux besoins du territoire
- ◆ Développer le réseau d'information, d'accompagnement et de prévention jeunesse
- ◆ Valoriser les actions initiées par les jeunes
- ◆ Favoriser le rapport de proximité entre les services et les publics
- ◆ Assurer une couverture de l'offre de service
- ◆ Rendre accessible les loisirs et la culture



- 👍 Installation d'un « Pôle Jeunesse » à Saint Agnant
- 👍 Garder les accueils jeunes au cœur des villes
- 👍 Accueil jeunes d'Echillais
- 👍 Navettes de ramassage
- 👍 Création d'un Point Information Jeunesse
- 👍 Projet Inter générationnel
- 👍 Opération de ramassage des déchets
- 👍 Création d'un Comité de Prévention pour le territoire (gendarmerie, prévention, secteur Jeunes...)



Chapitre 6 :

L'évaluation du PEL

EVALUATION DES ACTIONS

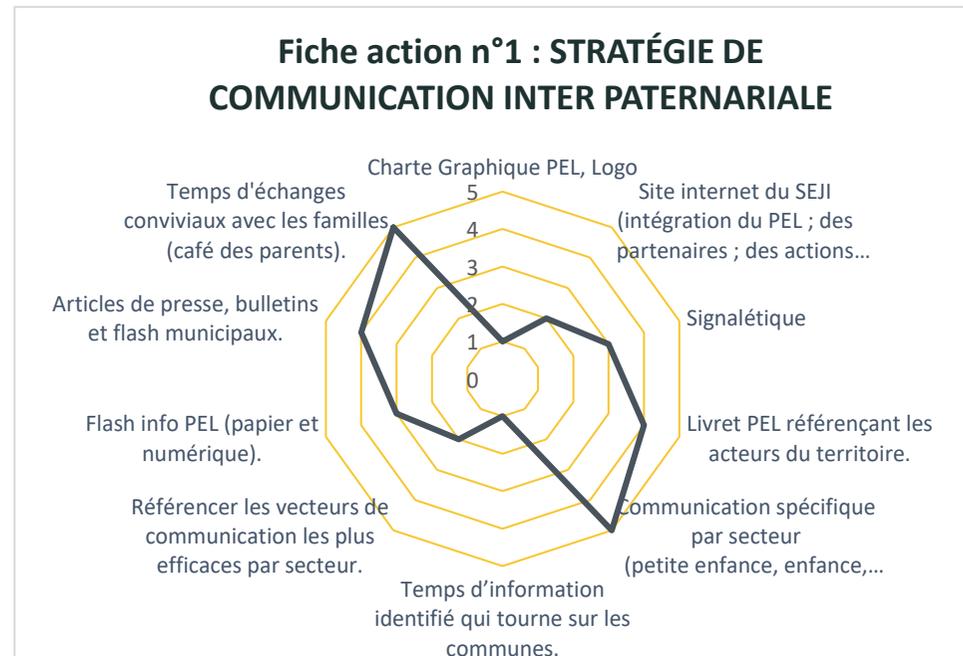
Chaque action fait l'objet d'une évaluation spécifique qui s'inscrit dans l'évaluation globale du Projet Educatif Local. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs propres seront déterminés par le comité technique et les groupes de travail, en prenant en compte les particularités liées au champ d'action et à la mise en œuvre.

Axes et objectifs du PEL

Les axes et objectifs du PEL seront évalués afin de mesurer leur pertinence et leur évolution au cours de la période. Ainsi, chaque axe fera l'objet d'un recensement des actions réalisées et les objectifs feront l'objet d'une évaluation sur une échelle de 1 à 5.

Actions

L'évaluation sera réalisée selon différentes variables, notamment, l'atteinte des objectifs généraux du projet, et la réalisation des actions préconisées. Une échelle de 1 à 5, identique aux axes et objectifs, servira d'indicateur.



Exemple d'évaluation possible pour les actions.

CONTACT



Thomas BEAUDOIN

Coordinateur Enfance – Jeunesse

-  Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal
-  Z.I su chemin vert - 17780 SOUBISE
-  05 86 87 00 13
-  06 85 42 64 91
-  coordinateur@seji.fr

